

222C1946
FR0000127771-FS0615

28 juillet 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juillet 2022, la société Bank of America Corporation (Corporation Trust Center, Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le 25 juillet 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 60 129 020 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et 5,25% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|--|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Bank of America, National Association | 2 545 649 | 0,23 | 2 545 649 | 0,22 |
| BofA Securities Europe SA | 12 557 149 | 1,13 | 12 557 149 | 1,10 |
| Merrill Lynch International | 44 850 903 | 4,05 | 44 850 903 | 3,92 |
| U.S. Trust Co of Delaware | 19 316 | ns | 19 316 | ns |
| Managed Account Advisors LLC | 28 519 | ns | 28 519 | ns |
| Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated | 7 703 | ns | 7 703 | ns |
| BofA Securities, Inc. | 119 781 | 0,01 | 119 781 | 0,01 |
| Total Bank of America Corporation | 60 129 020 | 5,42 | 60 129 020 | 5,25 |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI détenues par assimilation (conclusion de prêt d'actions, d'options et de contrats de « swaps » à règlement en espèces).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société BofA Securities Europe SA a précisé détenir 207 584 actions VIVENDI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities Europe SA de rappeler lesdites actions à tout moment ;
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 56 003 actions VIVENDI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 108 561 850 actions représentant 1 144 302 133 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir une position acheteuse « *call option* » à dénouement physique portant sur 400 000 actions VIVENDI (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçables aux échéances correspondantes entre le 16 septembre 2022 et le 16 décembre 2022, une option donnant droit à une action VIVENDI, au prix unitaire d'exercice de 12 euros.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Bank of America National Association, a précisé détenir 2 463 092 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 31 août 2022 et le 5 mai 2025, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ;
- la société Merrill Lynch International, a précisé détenir 17 709 310 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 4 août 2022 et le 18 mai 2027, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ;
- la société BofA Securities Europe SA, a précisé détenir 4 277 581 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 30 juin 2023 et le 18 mars 2026, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration ; et
- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 168 524 « *put option* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions VIVENDI, à des échéances comprises entre le 16 septembre 2022 et le 16 décembre 2022, dénouable en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration, au prix unitaire d'exercice de 11 euros².

² Sur la base d'un delta compris entre 0,096 et 0,794 (position maximale de 300 000 actions).